

COMPTE-RENDU
CR n° 04/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU François, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam, RICHOUE Geneviève et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

APPROBATION PV SEANCE DU 3 MARS 2021

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

SEANCE 1

FINANCES

- Approbation des comptes de gestion 2020

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'examen puis à l'adoption des comptes de gestion dressés par le receveur de la collectivité. Ces comptes de gestion concernent le budget principal et les budgets annexes (Monts d'Olmes, Montségur, Hôtel d'entreprise, zones industrielles) ils correspondent aux données chiffrées figurant dans les

comptes administratifs 2020, un extrait concernant ces éléments est fourni en annexe.

Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés

Mme Richou Geneviève rejoint l'assemblée

Le Président quitte la salle afin que puisse s'effectuer le vote des comptes administratifs dans les conditions prévues par la loi. La présidence de la séance est confiée à Monsieur Patrick LAFFONT.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFFONT.

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU François, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SANCHEZ Marc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

- Comptes administratifs 2020

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'examen puis à l'adoption des comptes administratifs de la collectivité. Le détail des flux financiers les concernant figurent en annexe, il s'agit :

- Du budget principal

Adopté à la majorité des membres présents et représentés par 33 voix Pour et 8 abstentions

33 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 Abstentions : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU François, SGOBBO Gérald, SAYDAK William

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

- Du budget annexe Monts d'Olmes

[Adopté à la majorité des membres présents et représentés par 33 voix Pour et 8 abstentions](#)

33 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAUX Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 Abstentions : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU François, SGOBBO Gérald, SAYDAK William

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

- Du budget annexe Montségur

[Adopté à la majorité des membres présents et représentés par 33 voix Pour et 8 abstentions](#)

33 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAUX Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 Abstentions : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU François, SGOBBO Gérald, SAYDAK William

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

- Du budget annexe zones industrielles

[Adopté à la majorité des membres présents et représentés par 33 voix Pour et 8 abstentions](#)

33 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAUX Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 Abstentions : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU François, SGOBBO Gérald, SAYDAK William

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

- Du budget annexe hôtel d'entreprise

[Adopté à la majorité des membres présents et représentés par 33 voix Pour et 8 abstentions](#)

33 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald,

GIRMA Marcel, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 Abstentions : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU Francois, SGOBBO Gérald, SAYDAK William
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Le Président réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOUE Geneviève, ZERAOUA Fatima et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

- Affectation de résultat 2020 du budget principal

Le résultat de l'exercice 2020 en ce qui concerne le budget principal fait ressortir un excédent de fonctionnement de 31 511,41€ et un déficit d'investissement de 133 754,38€.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement pour combler le besoin de financement de l'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultats de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	31 511,41€
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00 €
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	31 511,41 €
D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	133 754,38 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	51 000,00 € 0,00 €
Besoin de financement F = D+E	184 754,38 €
AFFECTATION = C = G+H	31 511,41 €
1. Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	31 511,41 €
2. H Report en fonctionnement R002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	€

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le présent rapport et de se prononcer sur l'affectation proposée.

[Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés](#)

- Vote des taux et produits 2021

Différentes délibérations sont à prendre en préalable à l'examen des documents budgétaires 2021.

Vote du taux de TEOM

Le taux appliqué en 2020 était le suivant :

- Communes de la CCPO : $18\,628\,645 \times 12,92\% = 2\,406\,820 \text{ €}$

Le taux proposé pour 2021, et lié à un produit appelé par le SMECTOM de 2 462 255€ :

- Communes de la CCPO : $18\,863\,163 \times 13,05\% = 2\,461\,642 \text{ €}$

Le produit TEOM global est égal au coût qui sera facturé pour le pays d'Olmes.

[Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés](#)

Vote du produit GEMAPI

Le produit appelé pour 2020 était de 64 000€ correspondant à une cotisation appelée pour SYMAR de 2900€ et de 61 000€ pour SBGH :

Pour 2021, la cotisation appelée est de 3 849.34€ pour le SYMAR et de 60 510€ pour le SBGH ; soit un produit GEMAPI pour 2021 de 65 000€.

[Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés](#)

Concernant les « taux ménages », l'état 1259 fixant les bases prévisionnelles n'ayant pas été communiqué à la collectivité avant la date d'envoi de la convocation, la simulation du produit attendu ne figure pas dans les données ci-dessous

Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises

Le taux appliqué en 2020 était le suivant :

- Ensemble des communes base CFE : $3\,049\,000 \times 33,60\% = 1\,024\,464 \text{ €}$

Le taux CFE proposé pour 2021 est de 33,60%.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Vote des taux ménages taxe d'habitation, foncier bâti, non bâti

Les taux applicables aux bases 2020 étaient les suivants :

- Base taxe foncière bâti : $20\,221\,000 \times 2,18\% = 440\,818 \text{ €}$
- Base taxe foncière non bâti : $275\,700 \times 5,19\% = 14\,309 \text{ €}$

Les taux proposés pour 2021 sont les suivants :

- Foncier bâti 2,18%.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- Foncier non bâti 5,19%.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le produit prévisionnel de taxe d'habitation a été exclu du calcul du produit attendu, le produit de taxe d'habitation est garanti à taux constant qui est gelé depuis 2020 à 10,60% et compensé par l'Etat (les bases TH étaient de 21 499 000€ en 2020 pour un produit de 2 278 894€)

- Budgets 2021

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'examen puis à l'adoption des budgets de la collectivité.

Le détail des enveloppes budgétaires les concernant figurent en annexe, il s'agit :

- Du budget principal

Adopté à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix Pour et 8 Contre et 3 abstentions

32 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves par procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 voix contre : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU François, SGOBBO Gérald, SAYDAK William

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

3 Abstentions : Madame BALLESTER Monique et Messieurs FERRIÉ Patrick, LAFFONT Frédéric.

- Du budget annexe Monts d'Olmes

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- Du budget annexe Montségur

Adopté à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix Pour et 6 Contre et 5 abstentions

32 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève,

ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves par procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

6 voix contre : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, SGOBBO Gérald.

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

5 Abstentions : Mesdames BALLESTER Monique, EYNAC Martine et Messieurs FERRIÉ Patrick, HOAREAU François, LAFFONT Frédéric.

- Du budget annexe zones industrielles

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- Du budget annexe hôtel d'entreprise

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- Subventions d'équilibre aux budgets annexes

Il est proposé au conseil de délibérer quant au versement de subventions aux budgets annexes de la communauté de communes pays d'olmes.

L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit des dérogations au principe de l'équilibre des budgets à caractère industriel et commercial qui doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget.

Le conseil communautaire peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général,

- Pour le cas où le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Ou si lorsque la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Ces deux cas de figure pouvant s'appliquer cette année au budget des monts d'Olmes, il est proposé au conseil de se positionner sur :

- Une subvention de fonctionnement de 545 887 €
- Une subvention d'investissement de 94 454 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Ils s'appliquent également au budget hôtel d'entreprise

- Une subvention de fonctionnement de 95 108 €
- Une subvention d'investissement de 111 016 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Et au budget zones industrielles :

- Une subvention de fonctionnement de 45 543 €
- Une subvention d'investissement de 9 479 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour les autres budgets non contraints par les règles des subventions dérogatoires les subventions de fonctionnement proposées sont de :

- 500 000 € pour le CIAS

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- 156 762 € pour Montségur

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Président clôture la séance à 17h59.